

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

UNITE D'APPUI TECHNIQUE ET DE GESTION DU PROJET DE CREDIT POUR LES FEMMES

PROJET D'APPUI A LA PROMOTION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FEMME RURALE



CADRE INSTITUTIONNEL : MFFDS/PCF/DDC

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis son accession à la souveraineté nationale, le Sénégal a toujours lutté pour l'émancipation socio économique de la femme à travers la mise en place de plusieurs projets qui ont appuyé l'intégration des femmes dans tous les secteurs de développement. Plusieurs projets ont contribué à changer la vie des femmes rurales, et parmi les quels le projet promotion économiques des groupements féminins (PEGPF) connu sous le nom de FENU, le projet d'appui aux groupements féminins (PAGPF) le projet de développement des ressources humaines (PDRH), le projet de renforcement des capacités (PNUD4). Et dernièrement le Projet Crédit pour les Femmes et d'autres qui même s'ils n'interviennent pas exclusivement pour les femmes mais continuent de manière efficace à la résolution des problèmes de la femme comme actuellement, le PLCP, l'AFDS, le PAREP etc....

Il faut reconnaître la participation des autres Ministères par la présence sur le terrain des projets multisectoriel, les ONG et les partenaires au développement (PNUD, UNIFEM, ETC...)

A coté des actions économiques, le Sénégal s'est doté d'un arsenal juridique et a mené des campagnes désensibilisation pour la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes.

Bref, il convient de souligner avec force qu'au-delà de toutes ces politiques successives, ayant abouti a des résultats probants, reconnus des partenaires (succès du Sénégal à la conférence Beijing +10 à New York), il reste encore à faire, car l'on assiste toujours de plus en plus à la féminisation de la pauvreté de par les différents handicaps constitués par l'an-alphabétisme, les difficultés d'accès aux systèmes de financement classiques, à la terre, aux responsabilités politiques (postes électifs) à la pandémie du sida etc...

Dans ce pays où les femmes représente 52% de la population totale et 39% de la population active, les projets mis en exécution ne touchent pas toutes les communautés rurales, avec les autres intervenants ils sélectionnent les communautés à cibler et marginalisent la plus part des collectivités rurales et un nombre important (plus de la moitié) des femmes rurales.

C'est donc dans la perspective de permettre à toutes les femmes du pays de bénéficière de l'assistance de l'état, pour un développement équitable que le Président de la République Maître Abdoulaye WADE dans le cadre du NEPAD s'est engagé avec les autres chefs d'Etat à sortir les femmes de la pauvreté, de l'ignorance pour les faire jouer un

rôle important dans la vie politique, sociale, et économique de leur pays respectif.

Dans toujours ses actions de réalisation concrètes de la vision de politique socio économique en faveur des femmes du Président de la République, le Gouvernement par le Ministère de la Femme, de la Famille et du développement Social a mis en place un projet, pour appuyer les femmes dans toutes les communautés rurales du Sénégal. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités en gestion des femmes de les former dans la gestion, dans de la décentralisation, les équiper en matériel (accès facile aux équipements modernes et à l'allégement des travaux) et de faciliter l'accès au crédit par la mise en place de caisses de crédit communautaires.

Au Sénégal, dans le but de réduire la vulnérabilité des femmes et d'assurer leur promotion économique et sociale, le gouvernement du Sénégal avec le concours de la République du Chine-Taiwan, a mis en place un projet de crédit pour les femmes (PCF) qui émis l'accent sur l'accessibilité au crédit pour les appuyer dans la réalisation d'activités génératrices de revenus en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs ménages.

Initialement prévu pour une durée de quatre est à sa dernière année d'exécution.

Face à l'engouement des populations féminines compte tenu des performances du projet (financement des projets à l'échelon le plus décentralisé grâce à des procédures de sélections démocratiques et transparentes), les pouvoirs publics ont décidé de pérenniser ce projet, en mettant l'accent sur le financement d'activités communautaires sollicitées par les communautés de base.

C'est dans cette logique de la politique gouvernementale, qu'un programme de promotion socio économique des femmes rurale sera mis en place et interviendra dans toutes les communautés rurales du pays.

Ce programme s'inscrit dans la nouvelle vision de la politique sociale et économique du Sénégal qui consiste d'une part à lutter contre la pauvreté dans un contexte de bonne gouvernance, avec une implication accrue des femmes dans la gestion de leur localité et d'autre part, à les doter de compétences dans la gestion de leurs activités (valoriser les ressources).

Ce projet malgré son originalité et son ambition, s'inscrit parfaitement parmi les points saillants du PNAF à savoir

- Promotion économique de lutte contre la pauvreté
- Education, formation des femmes

- Mécanismes institutionnels de promotion et de financement de la femme.

II. DESCRIPTION DU PROJET

La mission principale du projet est de valoriser le potentiel socio-économique que représentent les femmes en passant par le renforcement des capacités des femmes afin de mieux les impliquer au niveau des instances de décision.

C'est ainsi que des équipements d'allègement des travaux de la femme accompagneront chaque projet communautaire choisi par les bénéficiaires. Ce qui leur permettra de valoriser le gain de temps par la menée d'activités génératrices de revenus grâce à la micro finance et lutter contre la féminisation de la pauvreté.

Les activités seront identifiées en fonction des potentialités de chaque zone, mais les principales seront les suivantes :

- Mise en place d'unité de transformation de céréales
- Transformation de produits halieutiques
- Tannerie
- Embouche bovine et ovine
- Maraîchage
- Aviculture, etc....

Un partenariat sera instauré entre les différentes communautés rurales pour faciliter les échanges.

III. OBJECTIFS DU PROJET

3 – 1 : Objectif général

L'objectif général du projet est d'améliorer les capacités d'auto développement des populations rurales en soutenant les catégories sociales vulnérables notamment les femmes, dans une dynamique de lutte contre la pauvreté.

3 – 2 : Objectifs spécifiques

- Former, informer, sensibiliser les femmes rurales sur le bonne gouvernance et sur la décentralisation pour leur implications dans la gestion des collectivités.
- Mettre en place un système de financement des activités génératrices de revenus des femmes

- Mettre en place des équipements d'allègement des travaux de la femme et d'accompagnement de l'activité communautaire choisie (claires de séchage, unité de transformation, etc....)
- Renforcer les capacités managériales des leaders d'organisation.

IV. ACTIVITES

- Diagnostic du milieu
- Information et sensibilisation sur les objectifs du projet
- Identification des créneaux porteurs
- Installation d'équipements formation en gestion
- Formations
- Suivi/Evaluation.

Le renforcement de capacités constitue le fondement de la pérennisation de toute réalisation en milieu rural. Il se fera dans tous les domaines sollicités, en particulier dans toutes les activités qui nécessitent une formation.

Le renforcement des capacités est la voie qui mène à la bonne gouvernance et à la transparence, il permet aux dirigeants des structures et aux membres d'avoir une maîtrise de leur rôle et responsabilité.

Le renforcement des capacités des membres des comités de gestion concerne la formation sur les méthodes et techniques de bonne gestion et l'apprentissage d'une comptabilité simplifiée des documents de gestion accessibles

V.CADRE LOGIQUE

Objectifs et Résultats attendus	Activités	IOV
<p>Objectif 1 Formation, information et sensibilisation des femmes rurales sur la bonne gouvernance et sur la décentralisation pour leur implication dans la gestion de leurs collectivités</p> <p>Résultats 1 Les femmes des communautés rurales sont formées, informées et sensibilisées sur les gestion des collectivités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Assemblées générales -Séminaires -Causeries visites 	<ul style="list-style-type: none"> -Implication femmes dans structures de gest des collectivités -Présence active les listes électorale
<p>Objectif 2 Mettre en place un système de financement des AGR pour les femmes</p> <p>Résultats 2 Une caisse communautaire d'épargne et de crédit opérationnelle implantée dans toutes CR pour financer les projets des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Information -Sensibilisation -Assemblées constitutives -Formation en gestion -Elaboration de projets -Financement de projets -Suivi des projets 	<ul style="list-style-type: none"> -Création de cais de crédit -Réalisation projets financés
<p>Objectif 3 Mettre en place des équipements d'allégement des travaux de la femme et d'accompagnement de l'activité communautaire choisie (claires de séchage unité de</p>		

<p>transformation, etc..)</p> <p>Résultats 3 Les organisations de femmes dans les villages ont bénéficié d'équipement sollicité.</p>		<p>-Mise en place d'équipements -Fonctionnement utilisation par femmes</p>
<p>Objectif 4 Renforcer les capacités managériales des leaders des organisations</p> <p>Résultats 4 Les femmes leaders ou bénéficiaires de projets sont formées en gestion en comptabilité</p>		<p>Documents gestion disponibles et bien tenus dans le cadre de la gestion des activités</p>

VI. BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet seront les femmes organisées en GPF, GIE, Associations de développement, coopératives au niveau des villages.

L'activité choisie étant de type communautaire, ses effets induits toucheront la communauté et renforceront la position de leaders des femmes.

VII. LOCALISATION

L'ancrage des activités du projet est la communauté rurale. Ainsi, 441 communautés rurales du pays seront concernées. Chaque communauté rurale polarisera plusieurs villages et les réunira autour d'un objectif de développement commun.

Le projet s'appuiera sur les structures déconcentrées du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social que sont les services du développement communautaire, et à l'échelle communauté rurale, sur l'équipe technique du CERP.

VIII. RESULTATS ATTENDUS

- 33 000 femmes formées en gestion et en gouvernance locale (100/CR)
- 300 000 femmes organisées autour d'une activité communautaire
 - au moins un équipement installé dans chaque communauté rurale
 - activité communautaire choisie et financé
 - caisse locale d'épargne et de crédit fonctionnelle au niveau de chaque communauté rurale.

IX. STRATEGIE GLOBALE D'INTERVENTION DU PROJET

Le programme devra introduire un certain nombre d'innovations pour apporter des changements qualitatifs dans la vie et le comportement des femmes rurales.

C'est pourquoi, le programme développera une stratégie fondée sur les éléments suivants :

- la sensibilisation sur les objectifs
- l'approche participative pour une réelle appropriation des objectifs du programme par les populations ;
- l'approche par la demande pour tenir compte des besoins spécifiques ;
- l'encadrement de proximité avec un dispositif d'agents relais départementaux et la prise en compte de la spécificité locale dans la formation en l'organisation par communauté rurale.
- Des études de faisabilité et du milieu pour mieux comprendre la réalité socio économique des communautés rurales.
- La capitalisation des expériences concluantes afin de mieux appuyer l'auto promotion et les échanges d'expériences ;
- Le partenariat, en organisant une large concertation avec d'autres Ministères et partenaires.

Ces éléments de stratégie seront affinés dans le cadre d'un plan de travail en collaboration avec tous les partenaires au cours d'un atelier de démarrage du programme. L'atelier devra également permettre l'appropriation du programme par ces partenaires et marquer le début du processus participatif. Ainsi, l'ensemble des partenaires arrêteront les conditions de sélection des bénéficiaires et d'éligibilité aux différents types d'appui du programme.

L'évaluation à mi-parcours pourrait toutefois apporter des modifications au programme en cas de besoin, modification qui devraient être approuvées en dernier ressort par l'instance de pilotage dudit programme.

Le projet accordera une attention particulière à la formation dont la programmation et l'organisation se feront de façon concertée entre les bénéficiaires, les techniciens à la base et l'unité de gestion du programme, selon la méthodologie dite « stage de second degrés » utilisée dans le cadre de l'animation rurale.

Les activités prévues seront articulées autour de trois composantes à savoir :

- la composante « Equipement et matériels » ;
- la composante « Organisation, Formation » ;
- la composante « Financement des AGR »

9.1 .Modalité de gestion et de coordination du programme

Le programme sera basé au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social avec des mécanismes institutionnels de gestion, de suivi et d'évaluation portés par trois organes à savoir un comité de pilotage (CP), une unité de gestion (UG) et des comités techniques régionaux.

9. 2. Comité de pilotage (CP)

Instance de supervision du programme, le comité de pilotage sera chargé de déterminer les grandes orientations, d'examiner et de valider les rapports d'avancement et de formuler les recommandations pour une bonne exécution du programme.

Il aura mandat d'approuver le plan pluriannuel d'activités arrêté au démarrage de sa réactualisation éventuelle ainsi que les différents plans d'activités annuelles, chacun devant préciser les résultats à atteindre, les indicateurs, les responsables et acteurs impliqués et le budget prévu.

Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an sous la présidence du Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social ou de son représentant.

Il sera composé ainsi qu'il suit :

- Un (e) représentant (e) du Service de l'Administration Générale et de l'Équipement ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction de la Famille ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction du Développement Communautaire ;
- Un (e) représentant (e) de la Direction des Stratégies de Développement Social ;
- Un (e) représentant (e) du Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes ;
- Un (e) représentant (e) de la Cellule de Suivi des Projets de Lutte Contre la Pauvreté ;
- Des conseillers techniques du MFFDS choisis qualitativement en fonction des activités du PCF
- Un représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Des représentantes des organisations nationales de femme.

9.3. Unité de Gestion (UG)

Sous le contrôle et la supervision du comité de pilotage, elle aura pour tâches de :

- Assurer la réalisation et la gestion quotidienne des activités du programme ;
- Préparer et mettre en œuvre toutes les tâches requises pour l'exécution du programme ;
- Gérer le budget affecté au programme ;
- Elaborer les termes de référence, coordonner et approuver les études commanditées par le programme ;
- Proposer au comité de pilotage des modifications ou des aménagements dans l'exécution du programme ;
- Assurer le suivi quotidien des activités ;
- Préparer et diffuser auprès des membres du comité de pilotage les rapports d'avancement du programme.

L'Unité de gestion sera composé de la Coordinatrice du programme d'un (e) adjoint (e) et du personnel de soutien (assistant administratif et financier, les agents relais dans les services déconcentrés (2) secrétaires, (14) chauffeurs, (5) agents, (1) gardien.

9. 4. Les Comités Techniques Régionaux (CTR)

Dans chaque région d'intervention du programme, il sera mis en place un comité technique régional placé sous la présidence du Gouverneur et composé des représentants des services et partenaires impliqués ainsi que le Président Conseil Régional.

Les services compétents du MFFDS au niveau régional, auront en charge le suivi, la supervision des activités du programme sur l'ensemble de la région avec l'appui des autorités administratives, politiques, des services et partenaires technique et des organisations de femmes des différents échelons administratifs.

X. APPORT

10.1. Apport des bénéficiaires

Toutefois l'accès au Fonds prévu pour des besoins de financement des investissements, sera subordonné à un apport financier par la ou les promotrice (s). Compte du caractère expérimental du programme, il est attendu des bénéficiaires un apport de 5% du coût du montant sollicité en espèce.

10.2. Apport de l'Etat

L'Etat du Sénégal prendra les mesures suivantes :

- l'affectation du personnel du programme ;
- le paiement d'indemnités à ce personnel ;
- la mise à disposition du programme de locaux ;
- la prise en charge des dépenses de téléphone, d'eau et d'électricité ;

10.3. Apport du (des) Partenaires (s) Extérieur (s)

Le reste du budget.

L'apport extérieur permettra de prendre en charge :

- les études, évaluations et audit ;
- la mise en place d'un fonds de crédit ;
- les missions de suivi évaluation et de supervision ;
- l'organisation de séminaires et d'ateliers dans le cadre d'une large concertation entre tous les acteurs ;
- l'organisation de réunion ;
- l'organisation de voyages d'étude ;
- la formation ;
- l'appui aux femmes en communication, marketing et exposition ;
- le matériel fongible ;
- le matériel non fongible.

XI. SUIVI / EVALUATION

Au niveau national, le suivi/évaluation sera effectué par l'Unité d'Appui Technique et de Gestion du **Projet de Crédit pour les Femmes (UATGPCF)** en relation avec la **Direction du Développement Communautaire (DDC)**.

Le suivi sera trimestriel et une évaluation sera effectuée dès la première année, ensuite une autre à mi-parcours et enfin, l'évaluation finale interviendra à la fin du projet.

Au niveau régional et départemental, le suivi sera effectué par les services déconcentrés du ministère en relation avec l'équipe du CERP et sera mensuel.

XII. DUREE DU PROJET

La durée du projet est prévue pour une durée de trois (3) ans où toutes les communautés rurales seront touchées.

XIII. COÛT GLOBAL DU PROJET

Le coût global du projet sera de **5 203 600 000 F** répartis comme suit :

BUDGET TRIENNAL PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

- Equipements :	
• (12) Photocopieuses pour 11 régions et national	14 400 000 F
• (13) Véhicule :	240 000 000 F
• Informatiques :	18 000 000 F
• Fax (1) :	300 000 F
• (15) Mobiliers de bureau pour 11 régions et (4) national :	20 000 000 F
Total équipements :	292 700 000.F
- Fonctionnement :	
• Carburant lubrifiant (le suivi étant mensuel à la base et trimestriel au niveau national, la dotation de carburant de tous les CERP, les services départementaux et régions et niveau national):71 000 000 F
• Entretien réparation : (14 véhicules dont 13 nouveaux et 1 ancien).....	20 400 000 F
• Eau / Electricité :.....	9 000 000 F
• Téléphone et fax :	6 300 000 F
• (12) Fourniture de bureau (11 régions et 1 national) : ...	59 400 000 F
• Equipement et entretien de bureaux :.....	18 000 000 F
• Réfection aménagement de bureaux :.....	3 000 000 F
• Localisation 40 mois (250 000/mois) :.....	10 000 000 F
Total fonctionnement :	197 100 000.F
- Personnel :	
• Secrétaires (2) :	200 000 x 36 = 14 400 000 F
• Chauffeurs (14) :	125 000 x 36 = 63 000 000 F
• Comptable (1):.....	500 000 x 36 = 18 000 000 F
• Gardien (1) :.....	100 000 x 36 = 3 600 000 F
Indemnités :	
Coordonnateur Nationale (36 mois):	14 400 000 F
Adjoint Coordinatrice (36 mois) :	9 000 000 F
Cinq (5) agents (PCF et DDC) (36 mois) :	14 400 000 F
Total charge du personnel :.....	136 800 000F
• Equipement des caisses de crédit en documents de gestion et en petits équipements (tables coffres et machines à calculer) :.....	15 000 000 F
• Transport des équipements sur l'ensemble du territoire national	20 000 000 F
• Suivi évaluation consultation :.....	40 000 000 F
• Equipement d'allégement :.....	1 323 000 000 F
• Financement crédit :.....	2 205 000 000 F
• Transport :.....	20 000 000 F
• Formation :.....	882 000 000 F

- Séminaires :48 000 000 F
- Mission :9 000 000 F
- Imprévus et divers :35 000 000 F

TOTAL GENERAL DU BUDGET : 5 203 600 000

REPARTITION TRIENNALE BUDGET DU PROJET

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Total
- Personnel				
1 Comptable	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
2 Secrétaires	4 800 000	4 800 000	4 800 000	14 400 000
14 Chauffeurs	21 000 000	21 000 000	21 000 000	630 000 000
Ind. Coordonnateur Na	4 800 000	4 800 000	4 800 000	14 400 000
Ind. Adjt coordonnatrice	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
Ind. Agents (5 agents)	4 800 000	4 800 000	4 800 000	14 400 000
1 Gardien	1 200 000	1 200 000	1 200 000	3 600 000
S/ Total 1 :	45 600 000	45 600 000	45 600 000	136 800 000
492 Equipement				
Véhicule (13)	240 000 000			240 000 000
Photocopieuse (12)	14 400 000			14 400 000
Informatique (12) régionaux + nationaux)	18 000 000			18 000 000
Fax	300 000			300 000
Mobilier de bureau (15 région)	20 000 000			20 000 000
S/Total 2 :	292 700 000			292 700 000
- Fonctionnement				
Carburant et lubrifiant	25 000 000	23 000 000	23 000 000	71 000 000
Entretien et Réparation	6 800 000	6 800 000	6 800 000	20 400 000
Eau et électricité	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
Téléphone/Fax	2 100 000	2 100 000	2 100 000	6 300 000
Equipement/entretien local	8 000 000	5 000 000	5 000 000	18 000 000
Location 40 mois	3 000 000	3 000 000	4 000 000	10 000 000
Réfection et Aménagement local	3 000 000	-	-	3 000 000
Fourniture de bureau	25 000 000	17 200 000	17 200 000	59 400 000
S/Total 3 :	75 900 000	60 100 000	61 100 000	197 100 000
Missions	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
Séminaires	16 000 000	16 000 000	16 000 000	48 000 000
Formation bénéficiaire	882 000 000	-	-	882 000 000
Crédit	2 205 000 000	-	-	2 205 000 000
Equipements bénéficiaires	1 323 000 000	-	-	1 323 000 000
Equipement des caisses de crédit	15 000 000	-	-	15 000 000
Transport Equipements	20 000 000	-	-	20 000 000
S/total 4 :	4 464 000 000	19 000 000	19 000 000	4 502 000 000

- <u>Suivi / Evaluation et consultations</u>	20 000 000	10 000 000	10 000 000	40 000 000
- Imprévus	15 000 000	10 000 000	10 000 000	35 000 000
TOTAL GENERAL :	4 913 200 000	144 700 000	145 700 000	5 203 600 000